



Contrat de travail non français, risques séjour et naturalisation

Par ghassennasri

De nationalité Tunisienne, Je suis arrivé en France en Fin 2016 (11/2016) titulaire d'une carte bleue européenne (Passeport talent) renouvelée en 2020 (expirant en 2024)

Je suis marié et père de deux enfants scolarisé (titulaires de carte séjour vie privé et familiale) et habite dans ma propriété acquise en 2017.

Je travaille aujourd'hui avec une entreprise française et je voudrai changer pour travailler avec une entreprise étrangère (ne comporte pas d'établissement en France et dont le siège est à l'étranger - suède). Je voulais savoir si avec un contrat étranger (non français), il pouvait avoir des risques pour mon prochain renouvellement de titre de séjour et ma demande de naturalisation.

Merci d'avance